



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3320

Adhésion de la Ville de Lyon à la charte de Mobilisation Nationale contre l'Isolement des personnes âgées et au Comité national de soutien - Désignation d'un-e représentant-e de la Ville de Lyon

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3320 - ADHESION DE LA VILLE DE LYON A LA CHARTE DE MOBILISATION NATIONALE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGEES ET AU COMITE NATIONAL DE SOUTIEN - DESIGNATION D'UN-E REPRESENTANT-E DE LA VILLE DE LYON (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le rapport Monalisa, remis le 12 juillet 2013 à Mme la Ministre en charge des personnes âgées et de l'autonomie, rend compte d'une volonté inter-partenaire et inter-associative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées.

Ce pacte d'engagement invite les parties prenantes à adopter des valeurs fondamentales communes suivantes : la valeur singulière et irremplaçable de chaque personne, l'altruisme des engagements citoyens pour une société plus fraternelle et solidaire, etc.

L'objectif est de faire de la lutte contre l'isolement relationnel des personnes âgées un axe majeur d'implication citoyenne et de mettre en cohérence les actions menées sur le terrain par les différentes parties prenantes.

A la Ville de Lyon, mettre les seniors au cœur de la vie de la Cité et créer une dynamique de solidarité intergénérationnelle, est une volonté politique clairement exprimée qui se traduit par des actions d'envergure (comme la mise en place de la carte senior) ainsi qu'au travers d'un formidable tissu associatif local, et par l'adhésion de la Ville au Réseau Mondial Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2010.

Aussi, en raison des intérêts communs détaillés ci-dessous, je vous propose que la Ville de Lyon signe la charte Monalisa et adhère au comité national.

Le CCAS de la Ville de Lyon par le biais d'équipes de services civiques de l'Association Unis-cité a lancé, depuis 3 ans, une expérimentation pour le repérage et l'accompagnement de personnes âgées isolées. Par délibération de son Conseil d'administration, le 26 juin dernier, le CCAS va donc adhérer de façon complémentaire à l'Association Monalisa afin de soutenir et développer ses équipes citoyennes.

Vu ladite charte Monalisa ;

Oui l'avis de la commission affaires sociales, solidarité, santé ;

DELIBERE

1. La charte de « Mobilisation Nationale contre l’Isolement des Personnes Âgées » est signée au nom de la Ville de Lyon. La participation au Comité national Monalisa est actée, étant précisé que ladite participation ne donne pas lieu au versement d’une cotisation.

2. Mme Françoise RIVOIRE est désignée pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité national Monalisa.

3. M. le Maire est autorisé à signer ladite charte ainsi que tout document s’y rapportant.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Georges KEPENEKIAN